



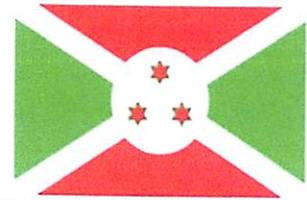
Permanent Mission of Burundi to the United Nations

336 East 45th Street, 12th Floor, New York N.Y 10017

Tel: +1 (212) 499-0001 || +1(212) 499 -0002 || Fax +1 (212) 499-0006

E-mail: ambabunewyork@yahoo.fr

Website: <http://www.burundimission.org>



1

DECLARATION DE SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE A L'OCCASION DE LA 48ème SESSION DE LA COMMISSION SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

NEW YORK DU 13 AU 17 AVRIL 2015

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

1. Mon pays le Burundi réaffirme son soutien aux résultats des réunions pertinentes de haut niveau des Nations Unies, des conférences et réunions au sommet, particulièrement la Déclaration du Millénaire, le Sommet Mondial de 2005, la résolution 66/2 de l'Assemblée Générale sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, Brésil, du 20 au 22 Juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée Générale sur la réalisation des Objectifs du Millénaire (OMDs) pour le Développement et le rapport du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable mis en place conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

2. Mon pays le Burundi a pris part active à la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 22 Septembre 2014, session qui a permis aux États membres de valider les engagements pris à l'issue de l'examen global de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et du rapport du Secrétaire Général, intitulé « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD ».
3. A ce titre le Burundi voudrait soutenir la résolution 65/234 sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, dans laquelle l'Assemblée a reconnu les liens cruciaux entre la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et la réalisation des objectifs de développement durable, et a souligné la nécessité de renforcer l'intégration de la population et du développement dans les processus mondiaux relatifs au développement; il prend également note des rapports du Secrétaire Général sur l'intégration des questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement post-2015.
4. Le Burundi voudrait insister sur les défis et priorités identifiés dans son rapport national sur la mise en œuvre des OMDs et souligner l'importance de terminer le travail inachevé de l'agenda des OMDs, en particulier la nécessité d'assurer la santé maternelle (OMD 5) et mettre fin aux décès maternels évitables qui restent un affront des droits humains dans le monde d'aujourd'hui. Le Burundi note, malheureusement, qu'en dépit des efforts continus, le faible revenu et d'autres inégalités au sein de la population représentent un obstacle au développement durable. Il souligne par conséquent la nécessité de développer, de renforcer et de mettre en œuvre des stratégies nationales efficaces, intégrées, coordonnées et cohérentes pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités. Il exprime aussi la nécessité de créer des opportunités et de mettre en place des structures sociales permettant de

développer les capacités de tous les individus et à assurer leur autonomie et la responsabilisation afin de leur permettre de vivre dans la dignité, de jouir du bien-être et de participer pleinement à la vie sociale et économique.

5. De plus le Burundi avec l'appui de ses partenaires s'engage à élaborer et mettre en œuvre des politiques d'investissements pour renforcer les systèmes de santé, en tant que moyen de lutte contre les inégalités et assurer l'accès universel aux services de santé de qualité tout au long de la vie, qui garantissant le droit à la santé pour tous, et permettant à tous les groupes de population, en particulier les femmes et les jeunes à rester en bonne santé et à réaliser leur plein potentiel.
6. Il s'engage en outre à promouvoir les politiques d'investissement dans le bien-être des adolescents et des jeunes, y compris par l'accès à l'éducation sexuelle dans le respect de la culture et des mœurs, les compétences de vie courante, l'entrepreneuriat ainsi que le travail décent et leur plein droit de participer à la prise de décision.

Monsieur le Président,

7. Le Burundi est confronté aux défis démographiques qui risquent d'hypothéquer ses efforts de développement socio-économique si des stratégies ne sont pas mises en place pour atteindre le Dividende démographique. A titre illustratif, la densité moyenne de la population est de 345 Hab/ kilomètre carré, l'indice synthétique de fécondité est de 6,4 enfants par femme en 2010, le taux de prévalence contraceptif était de 22% en 2010 et 65% de la population est constitué de jeunes de moins 25 ans, selon le dernier recensement général de 2008. Il souligne, à cet effet la nécessité de privilégier les investissements dans les jeunes avec un renforcement de leurs capacités pour susciter une transition démographique et ainsi tirer profit du dividende démographique, y compris par des opportunités d'emploi et le travail décent pour les jeunes.
8. En vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement durable, le Gouvernement du Burundi sous leadership éclairé de Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi et avec l'appui de ses partenaires mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités techniques nécessaire à l'intégration effective de la dynamique de population dans la planification du développement, la production, l'analyse et l'utilisation de données nouvelles et existantes provenant des recensements et des enquêtes représentatives périodiques ; les politiques de développement devront fournir une réponse adéquate aux défis actuels.

Monsieur le Président ;

9. Pour les années à venir le Burundi avec l'appui de ses partenaires s'engage à :
 - Elaborer, renforcer et adopter des lois, politiques et programmes nationaux appropriés qui garantissent et protègent les Droits de l'Homme, la dignité et l'égalité en vue d'un développement économique et social inclusif et durable dans tous les secteurs.
 - Elaborer, renforcer et adopter des stratégies nationales efficaces visant à éradiquer la pauvreté selon les cas et qui ciblent également les groupes marginalisés et/ou défavorisés.
 - Harmoniser les lois nationales avec les instruments internationaux ratifiés, et accélérer la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre hommes et femmes.

Je vous remercie de votre aimable attention !